

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Marsonnas, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 19 novembre 2014

PRÉSENTS : ANTOINET Guy - BODINIER François - BREVET Christiane - COLAS Christiane - COLAS Hervé - DUC Pascaline - FOURNIER Clotilde - FROMONT Jean-Pierre - GALLET Gérard - GUILLEMOT Laurent- JACQUET Jean-Luc - LONGERON Robert - MAISONNEUVE Xavier - MARTIN Walter - MOREL Catherine - OLIVIER Jacques - PACAUD-PEREIRA Marie - PARRATON Véronique - PERRIN Gérard - PICARD Catherine - PUTHET Hervé - ROCHE Jean-Pierre - THEVENON Jean-Jacques - TOLFA Pascale - VIVIET Alain

EXCUSEES : PIN Marie-Joëlle - GRIGNOLA-BERNARD Virginie - SARTORETTI Morgane

Secrétaire de séance : ANTOINET Guy

Nombre de membres : En exercice : 28 ; Présents : 25 ; Votants : 25

Guy Antoinet, maire de Marsonnas accueille les élus communautaires et présente sa commune. Marsonnas est une commune rurale de 1 837 ha qui compte 1 036 habitants. Le réseau routier est de 36 km. Guy Antoinet évoque la mise en place des rythmes scolaires qui s'est effectuée sur la commune et notamment le manque de salles pour réaliser les activités. Il s'agit de mieux démarquer temps scolaire et temps d'accueil périscolaire. Sur un plan économique, le maire évoque l'ouverture d'une boulangerie-pâtisserie début décembre, dans les locaux de l'ancienne boucherie. Cette nouvelle boulangerie constitue un commerce supplémentaire avec l'actuelle épicerie sur la commune de Marsonnas.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 14 OCTOBRE 2014 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le conseil prend acte des décisions du Bureau.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 12 NOVEMBRE 2014 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le conseil prend acte des décisions du Bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée.

DECISIONS DU PRÉSIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2014

Le Président a déposé une demande de subvention au titre des animations éducatives pour une agriculture durable et une alimentation responsable.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Création d'un emploi de chargé de mission en tourisme d'affaire et commerce international à la base de loisirs (rapporteur Alain Viviet)

Afin d'optimiser le remplissage des hébergements de la Base de Loisirs, le choix a été fait de développer notre offre d'une part, en direction d'une clientèle nord européenne (Allemands, Suisses, Néerlandais, Belges...), en raison de notre position géographique au carrefour de l'Europe et d'autre part, en direction d'une nouvelle clientèle d'affaires en basse saison, ce potentiel est relativement peu exploité actuellement dans le département de l'Ain.

Ce type de clientèle très spécifique nécessite d'avoir un interlocuteur propre et spécialisé dans le commerce international et le tourisme d'affaires. Une personne, recrutée sous contrat pour un besoin occasionnel, intervient actuellement pour assurer ces fonctions de prospection, de proposition de prestations, d'accompagnement sur le site...

Il est proposé de créer un emploi de catégorie B de chargé de mission en tourisme d'affaire et commerce international à temps complet pour une durée de trois ans, afin de conduire des opérations à plus long terme, sans s'engager de façon permanente.

Compte tenu de la particularité du poste, il pourra être pourvu par un agent non titulaire. Le niveau de rémunération de cet emploi sera déterminé en fonction du niveau d'expérience professionnelle du candidat retenu, en l'absence de cadre d'emplois, et bénéficiera des primes et indemnités qui s'y attachent.

(Adopté, unanimité).

II. Médiathèque : modification de l'organigramme (rapporteur Gérard Perrin)

L'assistante de conservation du patrimoine, responsable de la médiathèque intercommunale, a repris le travail à 60% depuis septembre 2014. Pendant son congé parental (d'une durée de 3 ans), l'agent chargé d'assurer son remplacement a mis en place l'informatisation des bibliothèques de la Communauté de communes. La création du portail documentaire, son alimentation quotidienne, la poursuite de la mise en réseau, ainsi que la formation des bénévoles et l'animation de temps d'activités périscolaires (TAP) nécessitent une création d'emploi. De plus, la responsabilité de ce service ne peut pas être assurée par un agent à 60 %.

Le Président a donc formulé la proposition suivante, approuvée par le Bureau :

- Transformation de l'emploi actuel de responsable de médiathèque en emploi de bibliothécaire, sur lequel serait nommé l'assistante de conservation du patrimoine à 60 % chargé de l'acquisition des documents, du catalogage et du désherbage, des animations et expositions, ainsi que de tâches administratives
- Création d'un emploi dont les missions seraient principalement l'encadrement du service, l'élaboration et le suivi du budget, l'établissement des bilans, la création et l'alimentation du portail documentaire, la poursuite de l'informatisation et de la mise en réseau, dépannage, organisation d'évènements, tout en participant également à l'acquisition des documents, à la rencontre des maisons d'éditions...

Jacques Olivier demande si l'agent qui travaille à 60% peut demander à retrouver son poste à 100%. Le Président répond que c'est possible mais peu probable compte tenu du souhait de mobilité exprimé par l'agent. Clotilde Fournier demande s'il est possible d'obtenir un rapport d'activités de la médiathèque. Le Président souligne que ce rapport d'activités a été effectué en commission le 15 octobre dernier. Le Président rappelle qu'il reste encore beaucoup de choses à faire sur le portail documentaire et qu'il est nécessaire d'avoir une personne ressource sur ce sujet.

(Adopté à la majorité, 1 abstention : Gérard Gallet).

III. Avenant à la convention de télétransmission des actes en Préfecture (rapporteur Sophie Bathenay)

La convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture arrive à échéance le 31 décembre 2014. De plus, les actes budgétaires sont encore à ce jour transmis en version papier au contrôle de légalité. Il serait souhaitable que l'ensemble des documents transmissibles en Préfecture le soient de manière dématérialisée. Le conseil autorise le Président à signer un avenant à la convention avec la Préfecture de l'Ain.

(Adopté, unanimité).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Création d'un Conseil Local de Développement (rapporteur : Christiane Colas)

La Communauté de communes a associé directement la population locale à l'élaboration de son projet de territoire en 2002 (Agenda 21), puis en 2010 (Prospective territoriale), ainsi qu'aux commissions d'élus lors du dernier mandat. Pour poursuivre dans la voie de la concertation avec la population locale, il est proposé de créer un Conseil Local de Développement (CLD) pour la durée du mandat qui s'engage (2014-2020). Ce Conseil Local de Développement donnera son avis sur les grandes orientations de la politique communautaire, il pourra aussi se saisir de toute question relative à l'avenir du territoire afin de faire émerger des propositions créatives et constructives.

Celui-ci sera composé principalement de personnes non élues représentant la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire. Une quarantaine de personnes sont pressenties. Elles sont issues du monde agricole (10%), économique (18%), d'associations sportives (20%), du monde de l'éducation et de la jeunesse (13%), du domaine de la culture et des loisirs (13%), et 26% sont pressenties pour des compétences transversales. Ces personnes seront contactées par courrier et invitées à une réunion d'information leur permettant de se déterminer sur leur participation au CLD.

Fort de son expérience à Cap3B, Jacques Olivier souligne le caractère positif de cette initiative et se demande s'il ne faudrait pas envisager de prévoir des suppléants aux membres du CLD afin de conserver des effectifs suffisants aux réunions plénières notamment. Christiane Colas déclare être plutôt favorable à un fonctionnement libre qui sera mis en place par les membres du CLD eux-mêmes. Ils pourront créer les commissions qui leur paraîtront les plus pertinentes. Deux réunions plénières par an sont envisagées.

(Adopté, unanimité).

ENVIRONNEMENT

I. Rapport d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (rapporteur Gérard PERRIN)

La Communauté de communes est compétente pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères des 14 communes du territoire. En 2013, 2 197 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 134.2 kg par habitant, contre 143.5 kg/hab en 2012. Ainsi, le ratio kilogrammes de déchets collectés par habitant et par an est en baisse. Cependant, cette performance ne permet pas à notre Communauté de communes de maintenir sa seconde place dans le classement effectué au sein des 17 collectivités adhérentes au syndicat de traitement ORGANOM. Notre collectivité est 5^e (les 4 EPCI classées devant nous ont mis en œuvre un système de tarification incitative). La réduction du volume des tonnages permet de réduire le nombre de tournées par semaine, elles vont passer de 7 à 6 au 1^{er} janvier 2015. Des informations précises à ce sujet seront communiquées dans le magazine communautaire « Plaine Tonique » de décembre 2014.

La collecte sélective du verre, des emballages ainsi que celle des journaux et des magazines est réalisée en points d'apport volontaire. On dénombre au total 38 points d'apport volontaire. En 2013, 676 tonnes de verre ont été collectées, soit 41.27 kg/hab contre 718 T en 2012, soit 44.91 kg/hab. Le tonnage de verre collecté est en diminution (-5.9% entre 2012 et 2013). Une diminution qui peut s'expliquer par un changement d'habitudes de consommation des usagers et des associations. Le tonnage de papiers collectés est également en diminution : 426 T en 2013 soit 26 kg/hab contre 461 T en 2012, soit 28.83 kg/hab. La mise en œuvre de « stop pub » par les usagers et le développement d'internet peuvent expliquer cette évolution. Le tonnage d'emballages collecté est en augmentation en 2013. 437 T ont été collectées (26.67 kg/hab) contre 403 tonnes en 2012 (25.21 kg/hab). Ces résultats ont été engendrés par la poursuite de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

La déchetterie intercommunale située à Etrez est gérée en régie par les services de la Direction des Infrastructures et de l'Environnement. Elle est ouverte 6 jours par semaine, du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En 2013, 54 130 véhicules ont été comptabilisés sur le site, avec des pointes journalières dépassant les 400 véhicules par jour, durant la saison estivale. En 2013, 185 tickets d'accès pour les professionnels ont été vendus, pour un montant total de 4 625 €. Les consignes sont globalement bien respectées par les professionnels.

Le coût de la collecte des ordures ménagères (2 197 T) s'élève à 301 576 €, auquel s'ajoute le coût de traitement 441 143 €. L'augmentation des coûts de traitement est principalement imputable à l'augmentation de la contribution ORGANOM qui a évolué entre 2012 et 2013 de près de 12 € HT par tonne. Les dépenses de la collecte sélective s'élèvent à 298 394 € pour 1 539 tonnes collectées. Ces dépenses sont en nette diminution par rapport à 2012 (-9 000 €), liée à une baisse des prix suite au renouvellement du marché de collecte et de tri. Elles restent cependant élevées du fait de la mise en œuvre de l'expérimentation au sein de la Communauté de communes.

Sur les exercices 2009 à 2013, le coût moyen (collecte, transport, traitement) d'une tonne d'ordures ménagères est de 231 € alors que le coût moyen d'une tonne issue du tri sélectif est de 28 €.

Le coût de l'exploitation de la déchetterie à Etrez s'élève à 166 720 € (contre 213 053 € en 2012). Cette diminution peut s'expliquer par la baisse des prix de collecte des différentes bennes suite à un renouvellement de marché public ainsi qu'à l'augmentation des coûts de reprise de certains matériaux.

Le coût de la communication s'élève à 15 443.04 €, soit 0.94 € par habitant contre 0.58 € en 2012.

Le coût global de fonctionnement du service de collecte et d'élimination des déchets s'élève à 62.65 € par habitant en 2013 contre 63.08 € en 2012 sur la base de la population légale de 16 374 habitants retenue pour l'année 2013.

Le plan d'action pour l'an prochain vise à encourager à trier plus et à réduire les déchets à la source.

Laurent Guillemot souligne que la déchetterie fournit un service de qualité qui s'est amélioré depuis les travaux d'extension et de modernisation de la signalétique entre autres. Il s'insurge contre les dépôts sauvages inadmissibles que l'on peut constater sur les communes et juge les 75€ de frais d'enlèvement insuffisants. Il faut selon lui augmenter ce montant. Gérard Perrin précise que l'affichage sera amélioré et qu'il sera précisé sur ces affiches que les contrevenants peuvent être soumis à une amende de 1 500 €.

Chaque maire est tenu de donner communication de ce rapport à son conseil municipal.

(Adopté, unanimité).

II. Rapport annuel 2013 du Syndicat Mixte de traitement des déchets ORGANOM (rapporteur Gérard PERRIN)

L'assemblée délibérante d'Organom a validé le rapport annuel d'activités 2013. Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, dispose de plusieurs installations lui permettant de traiter les déchets produits sur son territoire :

-1 installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur le site de La Tienne à Viriat

-1 plateforme de transit avec valorisation sur le site de La Tienne

-1 plateforme de compostage de déchets végétaux et de broyage de bois implantée sur le site de La Tienne

-1 installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à La Tienne ouverte en mars 2013

-3 quais de transfert pour les ordures ménagères, situés au Plantay (site de Vaux), à La Boisse et à Sainte-Julie.

Les missions d'Organom sont le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Organom développe également la prévention des déchets à travers des actions qui visent à réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité. Organom est composé de 16 Communautés de communes et une Communauté d'Agglomération représentant au total 196 communes pour 316 685 habitants. Au 31 décembre 2013, le syndicat compte 25 emplois équivalents temps plein.

En ce qui concerne la valorisation des déchets, la plateforme de compostage a accueilli 11 589 tonnes de déchets végétaux, à partir desquelles 5 948 tonnes de compost ont été produites et vendues.

Pour les autres matières, 1 565 tonnes de plâtre, 81 tonnes de PVC, 7 754 T d'encombrants, 1 316.58 T de bois ont été valorisées.

Afin de préserver les capacités de l'installation de stockage de La Tienne, le syndicat externalise, depuis 2008, une partie du traitement des ordures ménagères collectées par certaines communautés de communes. L'objectif 2013 a été de diminuer ces externalisations au profit de l'enfouissement des ordures ménagères en attendant l'ouverture de l'extension du site de La Tienne en 2014 puis la mise en service de l'unité Ovade en 2015 qui permettra d'y acheminer l'ensemble des tonnages pour y être traité. Les externalisations sont passées de 28 113 tonnes en 2012 à 12 416 tonnes en 2013.

Les travaux de construction de l'unité Ovade sur le site de La Tienne ont démarré en 2013. Le démarrage de l'unité est prévu pour mars 2015.

En 2013, les contributions des collectivités ont été fixées à 3 € HT/habitant. Elles sont aujourd'hui de 4 €/ habitant.

Chaque maire est tenu de donner communication de ce rapport à son conseil municipal.

(Adopté, unanimité).

III. Modification des statuts du Syndicat mixte de traitement des déchets ORGANOM (rapporteur Gérard PERRIN)

La construction des locaux administratifs de l'usine Ovade se terminent. Le siège d'ORGANOM situé 231, avenue de Parme à Bourg-en-Bresse a été transféré sur le site d'Ovade au début du mois de novembre. La nouvelle adresse est : 216, chemin de la Serpoyère à Viriat.

En outre, les statuts ont intégré les modifications apportées dernièrement par les arrêtés préfectoraux :

- Fusion de la Communauté de communes Bugey-vallée de l'Ain et de la Communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon, la nouvelle Communauté de communes est dénommée « Rives de l'Ain-Pays du Cerdon »

- Fusion de la Communauté de communes des Monts Berthiand avec les Communautés de communes d'Oyonnax, du Lac de Nantua et de la Combe du Val Brénod. La nouvelle Communauté de communes se nomme

« Communauté de communes du Haut Bugey ». Les déchets ménagers des seules communes de l'ex-Communauté de communes des Monts Berthiand sont traités par Organom. La commune de Serrières-sur-Ain, auparavant intégrée à la Communauté de communes des Monts Berthiand, rejoint la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Chaque EPCI adhérent doit délibérer pour acter la modification des statuts d'Organom. Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat mixte de traitement des déchets ORGANOM.

IV. Fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel (rapporteur Gérard PERRIN)

L'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente de gaz naturel qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence les fournisseurs.

Cette obligation de mise en concurrence s'appliquera :

- Dès le 1^{er} janvier 2015, aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 MWh/an,
- Le 1^{er} janvier 2016, aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 MWh/an.

Faute de nouveaux contrats au 31 décembre 2014, le fournisseur initial à savoir GDF Suez propose un contrat pour une durée limitée de 6 mois.

Le Conseil autorise le Président à signer cette convention. *(Adopté, unanimité)*.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SleA) se propose d'être coordonnateur, pour les communes et groupements de communes, d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. Il s'agit de mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture et services les plus compétitives possibles mais aussi de décharger ses adhérents des procédures d'appels d'offres.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le SleA. *(Adopté, unanimité)*.

TOURISME

I. Bilan de la saison à la base de plein air « La Plaine tonique »

Le bilan de la saison touristique n'est pas bon. Les principales raisons sont la crise économique, 1 français sur 2 n'est pas parti en vacances, la météo : 18 jours de pluie en juillet et 12 jours en août et une désaffection de la clientèle hollandaise : le chiffre d'affaires TTC de la clientèle hollandaise qui constitue la majeure partie des touristes étrangers est en recul de 18.5%.

La base de plein air a enregistré 42 000 entrées en 2014 dont 31 574 entrées payantes contre 81 837 entrées en 2013 dont 61 314 entrées payantes. Les entrées payantes sont en diminution de 48% avec 101 911 € de recettes en moins. La fréquentation du public est en chute de 23% par rapport à l'année dernière.

La fréquentation de l'espace aquatique est en chute de 17% entre 2013 et 2014 (67 376 en 2014 contre 81 423 en 2013). C'est le taux le plus bas enregistré depuis 2010. Le total TTC de l'espace aquatique (avant-saison, juillet et août) est en baisse de 33% (295 789 € en 2013 contre 196 723 €) en 2014.

La Maison des sports enregistre une légère baisse de 3% de son chiffre d'affaires HT. Cependant, depuis 2010, ce chiffre a progressé de 28%. A ces chiffres, il faut ajouter septembre et les week-ends d'intégration, la subvention d'équilibre pour les scolaires (39 600 € TTC) ce qui au total représente un CA TTC total de 318 377 € en 2014 pour 310 686 € en 2013, soit une légère augmentation de 7 691 € TTC. Il y a eu 29 405 prestations vendues en 2014 contre 29 008 en 2013.

Le chiffre d'affaire total est en baisse de 75 910 € entre 2013 (2 167 110 €) et 2014 (2 091 200 €) mais depuis 2010, ce chiffre d'affaire a évolué positivement de 31% (1 595 988 € TTC en 2010).

II. Formalisation des rapports entre la S.A.E.M. Les Rives et la Communauté de Communes (rapporteur Alain VIVIET)

La SAEM affiche d'ores et déjà un déficit prévisionnel entre 60 000 et 70 000 €. Les raisons sont multiples : crise économique, mauvaise météo, une organisation à revoir.

Cependant, le restaurant reste un service indispensable pour une station touristique classée 4 * telle que la base de loisirs, car il permet d'offrir des formules complètes aux clients avec de l'hébergement, de la restauration et des activités, entre autres aux groupes, aux écoles, aux organisateurs des week-ends d'intégration.

Le Président souligne que le cadre de la SAEM doit évoluer vers des partenariats privés pour assurer la pérennité de la structure.

Le Conseil approuve la fixation d'une prestation de service de la SAEM à la Communauté de communes à 36 000 € T.T.C. et l'annulation du remboursement d'une partie de l'avance soit 30 000 €.

(Adopté, unanimité).

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Aide à la création d'un abattoir polyvalent de proximité (rapporteur : Jean-Pierre FROMONT)

L'association des éleveurs abatteurs en circuits courts (AEACC) s'est créée en 2009. Elle compte 66 adhérents représentant les intérêts de nombreuses autres exploitations agricoles. Elle s'est créée suite à la privatisation de l'abattoir public de la ville de Bourg-en-Bresse. Les éleveurs estiment que les stratégies financières des groupes industriels ne sont pas compatibles avec le fonctionnement de leurs activités, ce qui pourrait à terme, les mettre en péril.

Dans ce contexte, l'association porte le projet d'un abattoir avec atelier de découpe et de transformation. Le projet est prévu sur la commune de Ceyzériat. La création de cet outil adapté aux besoins des éleveurs doit permettre de sécuriser leur activité et de créer de la valeur ajoutée sur le territoire.

L'AEACC sollicite la participation de la Communauté de communes au sein du capital social à hauteur de 10 000 € pour un projet estimé au total à 3.8 millions d'euros d'investissement. Une vingtaine de communautés de communes du département de l'Ain ont également été sollicitées pour entrer au capital.

Le bureau a émis un avis favorable quant à une participation de la Communauté de communes au capital social.

Laurent Guillemot demande s'il s'agit d'une entrée au capital social uniquement ou une participation au financement des travaux. Il s'interroge sur la rentabilité de ce type d'équipement. Il estime préférable de négocier avec les abattoirs industriels plutôt que d'investir de l'argent public dans cette opération, dans le contexte actuel. Jean-Pierre Fromont précise que les membres de l'association et porteurs du projet sont en désaccord avec les dirigeants des abattoirs industriels et ont également constaté des dysfonctionnements. Le Président reconnaît la légitimité de ces questionnements et souligne les changements de position des collectivités qui sont désormais davantage favorables à cet équipement. Il en va sans doute de l'avenir des activités de ces éleveurs dont le nombre progresse.

Le conseil adopte le projet à la majorité (1 opposition : Gérard Gallet, 1 abstention : Laurent Guillemot)

SOLIDARITES - FAMILLE - VIE EDUCATIVE - CULTURE – SPORT

Programme annuel de soutien aux activités éducatives (PASAE) - subvention aux associations partenaires (rapporteur Gérard PERRIN)

Les activités du Contrat Educatif Local devenu PASAE (Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives) dans le cadre du Projet Educatif Local ont été reconduites pour l'année scolaire en cours uniquement pendant les vacances scolaires. Elles sont essentiellement assurées en partenariat avec des associations locales qu'il convient d'aider financièrement afin qu'elles puissent intervenir dans de bonnes conditions.

Les actions sont conduites tant au profit des élèves du Collège, des collégiens d'Attignat, qu'envers les enfants des écoles élémentaires des 14 communes de la Communauté de Communes, dans le cadre d'une convention à signer avec les associations concernées.

La Communauté de communes perçoit deux subventions pour la mise en place de ces actions : 1 700 € de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et 5 000 € du Conseil Général qui sont comprises dans le total versé aux associations.

Certaines associations perçoivent directement une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (2 200€ au total).

Les subventions allouées pour l'année scolaire 2014/2015 aux associations locales partenaires du PASAE sont les suivantes :

Archers bressans	300.00 €
Association sportive de Montrevel ASM.....	300.00 €
Bresse tennis de table.....	860.00 €
Cavalier fou bressan (collèges).....	80.00 €
Coopération Solidarité Internationales.....	900.00 €
Infini Danse.....	960.00 €
Ferme équestre	1 772.00 €
Pâte à trac (écoles).....	1 110.00 €
Pâte à trac (collège).....	2 236.00 €

Quidams arts de rue (écoles)	870.38 €
Quidams arts de rue (collège)	1741.00 €
R.C.C.M.....	15.00 €
Tennis Club de Jayat.....	180.00 €
Village Athlétique Bressan.....	150.00 €
pour une somme totale de	11 474.38 €

Les conventions à passer avec les associations partenaires du Programme Annuel de Soutien aux Activités Educatives sont les suivantes :

Emmanuelle BARBOSA Gym.....	256.00 €
Association K-POTES (écoles)	1 200.00 €
Association K-POTES (collège).....	1 200.00 €
pour une somme totale de	2 656.00 €

Le conseil autorise le Président à signer les conventions et à verser les subventions aux associations partenaires du PASAE à la majorité. (1 abstention : Gérard Gallet)

AGRICULTURE DURABLE

Laiterie coopérative d'Étrez : projet d'agrandissement et de modernisation (rapporteur : Jean-Pierre FROMONT)

La Laiterie Coopérative d'Étrez envisage un projet d'agrandissement et de modernisation des ateliers et équipements à l'intérieur de l'usine, comprenant la construction de locaux tels qu'un local froid et un local des expéditions avec quai et vestiaires. Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail des salariés, de permettre à l'usine d'évoluer et de moderniser ses équipements pour s'adapter au marché.

Pour ces réalisations, la Laiterie Coopérative sollicite le concours de la Communauté de communes dans le cadre d'une procédure d'atelier relais. Le coût de cette phase de travaux est estimé à 890 000 € pour le bâti et à 656 000 € pour les équipements froids et distribution. Ce dossier a reçu un avis favorable du bureau. Gérard Perrin revient sur les interrogations émises par le bureau sur la nature des équipements matériels. Jean-Pierre Fromont confirme qu'il s'agit bien d'équipements fixes.

Le Président estime qu'avant de s'engager dans cette opération, il est nécessaire de savoir si les banquiers sont prêts à suivre la Communauté de communes. Théoriquement, les crédits-baux sont interdits aux collectivités territoriales mais il existe une jurisprudence qui permet d'en conclure si l'opération reste exceptionnelle. Gérard Gallet souligne qu'il faudra également étudier le foncier du bâtiment.

Le Président répond que la laiterie pourrait consentir à la CCMB un bail à construction. Gérard Perrin propose de s'intéresser au bilan financier de l'entreprise pour s'assurer qu'elle soit en mesure d'assumer le crédit-bail. *Le conseil adopte à l'unanimité le principe de l'intervention de la CCMB en faveur de la coopérative.*

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Walter Martin rappelle que le forum de l'emploi aura lieu le mardi 9 décembre 2014 à la salle des fêtes de Montrevel. A ce jour, seule une quinzaine d'entreprises se sont manifestées, ce nombre n'est pas suffisant. Aussi, les maires sont invités à solliciter les employeurs qui sont sur leur secteur et qui ont des besoins en personnel et à les inciter à participer au forum. Pôle Emploi a invité les demandeurs d'emploi du territoire par courrier. Les entreprises intéressées peuvent prendre contact avec Martine Burtin, directrice du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Agenda

- Mardi 2 décembre à partir de 8 h : bureau à la Brasserie du Lac
- Mercredi 17 décembre à Montrevel : conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h54.

Le secrétaire de séance,
Guy Antoinet



Le Président,
Jean-Pierre Roche